

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2010**

Présents : Mrs LEROUX, MADELAINE, BREYNE, PETRAS, CORNEVILLE, BERTIER, LECLUSE, Emilie BOUILLON, ADAM, Mmes LEBATARD, MOTTIN, M.LECONTE, Mme BAILHACHE, M.PLINE, Mme GODARD, LERECULEY, MARIOTTI, BRIARD, Mme BOUILLON Florence, SIMON, POSTIC, HAREL.

Secrétaire : Mme Emilie BOUILLON

VOTE DU BUDGET 2010

Après lecture des propositions budgétaires établies par le Maire, la commission des finances avec le concours de Mme Le Receveur Municipal, le Conseil Municipal vote :

- par 21 voix pour et 1 abstention, les budgets annexes arrêtés de la façon suivante :

	Section Fonctionnement (Dépenses-Recettes)	Section Investissement (Dépenses-Recettes)
B.A Bail Local 1	3601,08	
B.A Bail Local Petites Halles	3099,32	
B.A Bail Local Z.A.	7379,19	564,00
B.A Bail Local 8 Route de Balleroy	9000,00	180 000,00
B.A Bail Kiosque à Fleurs	2060,00	52 000,00

- par 19 voix pour et 3 abstentions, le budget assainissement arrêté comme suit :

Assainissement	Section Fonctionnement (Dépenses-Recettes)	Section Investissement (Dépenses-Recettes)
	169 224,00	2618 204,00

- par 20 voix pour et 2 abstentions, le budget principal arrêté comme suit :

Commune	Section Fonctionnement (Dépenses-Recettes)	Section Investissement (Dépenses-Recettes)
	1950 314,00	1634 682,57

TAUX D'IMPOSITION TAXES COMMUNALES

Le Conseil Municipal fixe comme suit les taux d'imposition des taxes communales pour l'année 2010 par 20 voix pour, 2 abstention.

TAXE D'HABITATION : 9,80 %

TAXE FONCIERE BATIE : 11,87 %

TAXE FONCIERE NON-BATIE : 29,52 %

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES : 5,36 %

REMUNERATION DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal fixe comme suit à compter du 1^{er} Janvier 2010 la rémunération du personnel communal :

- indemnité de responsabilité de caisse régisseur Musée de la Mine 70 euros/an et Moulin de Marcy 55 euros/an.
- indemnité au sonneur civil ex LITTRY 118,96 euros/an suivant circulaire INT/A87/00006/C
- indemnité au sonneur civil ex LE MOLAY 118,96 euros/an suivant circulaire INT/A87/00006/c
- indemnité de responsabilité de caisse régisseur médiathèque 110 euros/an

TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer la liste des emplois communaux à temps complets et non complets nécessaires au fonctionnement des services communaux et les classements indiciaires correspondants :

Le Conseil Municipal,

- VU le livre IV du code des collectivités territoriales et les textes qui l'ont modifié ou complété,
- VU les arrêtés du Ministre de l'Intérieur fixant la définition et le tableau indicatif des emplois communaux, le classement indiciaire et la durée de carrière qui leur sont applicables,
- VU les délibérations précédentes ayant décidé la création de différents emplois communaux du personnel permanent,
- DECIDE – Les effectifs du personnel sont ainsi fixés :
- **EFFECTIFS NATURE DE L'EMPLOI**
- 1 Rédacteur principal
- 1 Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe
- 3 Adjoints administratifs territoriaux de 2^{ème} classe dont 2 temps non-complet 22h/35h et 20h/35h
- 1 Brigadier chef principal
- 2 Agents de maîtrise principal

- 1 Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
- 2 Adjoint techniques territoriaux principal de 2^{ème} classe

- 2 Adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe
- 4 Adjoints territoriaux du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet dont 1 à temps non complet 24h/35h
- 10 Adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe à temps complet
- 6 Adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe à temps non complet 12h45/35h, 8h30/35h, 7h/35h, 7h50/35h, 9h50/35h, 30h/35h.
- 4 Agents contractuels (centre aéré, Musées, Atelier).
- 1 Contrat Unique d'Insertion Passerelle.

Les conditions de recrutement des emplois dotés d'une échelle indiciaire sont fixées par le Centre de Gestion pour le personnel, et l'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de chacun de ces emplois sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.

ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport de la commission d'appel d'offre suite à la consultation effectuée pour l'étude des sols et le coordinateur de travaux pour la construction de la station d'épuration. Après analyse des offres et compte-tenu des réponses, la Commission a retenu l'entreprise Fondouest pour l'étude géothermique pour un montant de 7920,15 euros HT et Monsieur DESMOTS pour la mission de coordination des travaux pour un montant de 3094 euros HT.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer les actes d'engagement correspondant à ces prestations.

CESSION TERRAIN Zone artisanale

Afin de finaliser, la cession du terrain situé sur la zone artisanale à la SCI « Les Planquettes », le Conseil Municipal décide de lui vendre 1762 m² de la parcelle cadastrée section C n°534. En contre partie, la SCI Les Planquettes rétrocède à la Commune 296 m² de la parcelle cadastrée Section C N°524. La transaction aura lieu sur 1466m² au prix de 6 euros HT. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette cession.

COMMISSION DU PERSONNEL

Après examen des candidatures pour l'emploi d'un contractuel pour 6 mois dans les musées, la commission propose au Conseil Municipal la candidature de Monsieur Nicolas LAVILLE. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat correspondant à ce recrutement et à prendre l'arrêté le nommant régisseur suppléant dans les musées.

La Commission se félicite du travail réalisé par Monsieur Rémi GUIGNARD, actuellement sous contrat jusqu'au 30 Avril 2010.

Pour les besoins saisonniers, la candidature de Monsieur Anthony MERESSE a été retenue, la commission examinera les autres demandes pour l'autre poste saisonnier à pourvoir.

D'autre part, Monsieur BERTIER, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que deux stagiaires du CAT de Tour en Bessin vont renforcer l'équipe des espaces verts en avril

et en mai. Cette décision s'inscrit dans le cadre de loi relatif à l'emploi des personnes en situation d'handicap.

COMMISSION FETES ET CEREMONIES

Le Conseil Municipal a pris connaissance du programme de la fête du Moulin de Marcy avec l'inauguration le vendredi 30 Avril 2010, manifestation communale qui va permettre d'accueillir les commerçants. Celle-ci se déroulera de la façon suivante : accueil de l'Association des Amis des Musées, inauguration de l'exposition de Monsieur TOURNEUX, maréchal ferrant et embrasement de l'étang du Moulin de Marcy. Pour les journées du 1^{er} et 2 Mai 2010, celles-ci sont animées par l'Association des Musées, avec de nombreuses animations sur le site du Moulin de Marcy.

Le Conseil Municipal accepte de participer à la journée du Patrimoine organisée le 18 et 19 Septembre 2010 en appliquant le tarif de 1,50 euros par adulte et la gratuité pour les enfants. Monsieur LECLUSE, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que le carnaval des Ecoles se déroulera le vendredi 9 Avril 2010 l'après midi, animation réalisée avec les deux écoles défilant dans les rues et un embrasement du « bonhomme d'hiver » au jardin public.

COMMISSION INFO-PRESSE

Monsieur PETRAS, Adjoint au Maire, précise au Conseil Municipal l'avancement du travail de la commission « Info-Presses », sur la prochaine édition du bulletin municipal. Quelques détails restent à finaliser avant de le présenter au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal accepte que Madame Suzanne SIMON en tant que membre extra municipal s'associe au travail de la Commission.

COMMISSION MEDIATHEQUE

La Commission propose au Conseil Municipal de fermer la Médiathèque du Mardi 25 Mai au Samedi 29 Mai 2010 pour effectuer l'inventaire des ouvrages.

La Commission Médiathèque souhaite accueillir un conteur venu d'Afrique avec la participation des élèves des écoles primaire et maternelle. Le Conseil Municipal charge la commission d'organiser cette manifestation en accord avec la Bibliothèque Départementale de Prêt. La Commission se félicite des décorations mises en place par le personnel pour Pâques.

D'autre part, dans le cadre de l'exposition « Les Peintres du Bessin » du 3 au 12 Avril 2010, 3 prix seront décernés sous forme de bons d'achats à prendre aux Etablissements DECLOMESNIL de Saint-Lô :

- le prix de la municipalité : 100 euros
- le prix de la commission culture : 75 euros
- le prix du public : 75 euros

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

COMMISSION URBANISME-VOIRIE

Le Conseil Municipal a pris connaissance du Plan de la Commune réalisé avec la Collaboration de la Société APICC. Monsieur BREYNE, Adjoint au Maire, demande à chacun de l'examiner et d'apporter les éventuelles rectifications à faire avant de le publier officiellement.

KIOSQUE A FLEURS

Afin de pouvoir intégrer dans l'actif communal, le bâtiment « kiosque à fleurs », le Conseil Municipal fixe sa valeur à 52 000 euros. Les écritures relatives à cette intégration seront reprises dans le budget annexe « BA Bail Kiosque à Fleurs ».

LOGEMENT COMMUNAL

Le logement communal situé 1342 Route de Balleroy va être libéré à compter du 15 Avril 2010. Le Conseil Municipal demande à la Commission des travaux de lister les travaux à effectuer avant de le relouer. Ceux-ci seront réalisés lorsque les travaux engagés par les services techniques et budgétisés auront été terminés.

Néanmoins, la commission « logement » s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour répondre à la demande de la future locataire Madame SanDra BEAURUELLE.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal fixe comme suit la rémunération de Madame Geneviève LEGUAY pour les heures effectuées à la Salle du Molay au cours du premier trimestre 2010, soit 7h60/35 heures de l'indice majoré 294.

D'autre part, le Conseil Municipal décide de créer l'emploi de contrôleur de travaux suite à la nomination de Monsieur Alain LE TOURNEUR par promotion interne. Cette décision est applicable à compter du 1^{er} avril 2010 et le Conseil Municipal charge le Maire de prendre l'arrêté correspondant et d'appliquer le régime indemnitaire applicable à ce cadre d'emploi.

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur DEHER, Brigadier Chef Principal, va faire valoir ses droits à la retraite le 31 Décembre 2010. La vacance du poste a été déclarée auprès du Centre de Gestion pour un recrutement au 1^{er} Décembre 2010. Les candidatures sont à adresser à la Mairie avant le 15 Mai 2010, celles-ci seront examinées en commission du personnel qui sera chargée d'établir le profil de cet emploi.

RUE DE LA GARE

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet d'aménagement de la Rue de la Gare au niveau du Super U, l'objectif étant de réduire la vitesse sur cet axe. Le Conseil Municipal demande à la « Commission Sécurité » d'engager dès à présent une réflexion sur l'ensemble de cet axe afin de sécuriser celle-ci et ce, avant que le Conseil Général débute les travaux de réfection de voirie qui seront réalisés uniquement si des crédits restent disponibles au sein du budget départemental.

TERRAIN

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame BOGANI, représentant la SCI PEGASO, propriétaire de la parcelle cadastrée section E N° 374 d'une superficie de 1 hectare 2750, accepte de vendre celle-ci à la commune au prix de 12 000 euros l'hectare. Le Conseil Municipal autorise le Maire par 18 voix pour, 3 abstentions et un contre à prendre les dispositions nécessaires pour réaliser cette acquisition. Les frais d'acte, de clôture et de bornage sont à la charge de l'acheteur.

VENTE DE FERRAILLE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recevoir la somme de 426,60 euros correspondant à la vente de ferraille auprès des Etablissements Rocquancourt. Cette recette sera imputée à l'article 7018 (autre vente de produits finis).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Molay-Littry, le 1^{er} Avril 2010